

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRODUIT CHIMIQUE SEC PURPLE K

SECTION I. Identification du produit chimique et de la société

Nom du produit : Produit chimique extincteur d'incendie sec Purple K
(Produit extincteur d'incendie, hors pression et sous pression)
Synonyme : Bicarbonate de potassium, PK
Fabricant : Buckeye Fire Equipment Company
PO Box 428
Kings Mountain, NC 28086 USA
Téléphone : 704.739.7415
Adresse Web : www.buckeyefire.com
Adresse e-mail : bfec@buckeyef.com
Usage recommandé : Extinction d'incendie, ne pas utiliser comme médicament pour l'homme ni pour l'animal.
Numéro d'urgence : CHEMTREC 1.800.424.9300
Date de révision : 2/8/2022

SECTION II. Identification des dangers et présentation d'urgence

Remarque : Cette FDS couvre les récipients sous pression et hors pression du produit.

SGH – Classement (sous pression) :

Classement de danger : Gaz sous pression - gaz comprimé

Éléments d'étiquetage SGH :



Symboles de danger :

Mention d'avertissement : AVERTISSEMENT

Mentions de danger : Contenu sous pression : peut exploser en cas d'exposition à la chaleur

Conseils de prudence : P251 Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

SGH – Classement (hors pression) :

Irritation oculaire : Classe 2B
Irritation cutanée : Classe 3
Inhalation : Classe 5

Éléments d'étiquetage SGH :



Symboles de danger :

Mention d'avertissement : AVERTISSEMENT

Mentions de danger :

H313 Peut être nocif par contact cutané.
H320 Provoque une irritation des yeux
H333 Peut être nocif par inhalation.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P251 Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage
P261 Éviter de respirer les poussières
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P281 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRODUIT CHIMIQUE SEC PURPLE K

P285 respiratoire	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection
P301+322	En cas d'ingestion, boire 2 à 3 verres d'eau.
P302+352	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau et au savon
P304 +313+341	En cas d'inhalation : s'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin.
P305+351+338	En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si elles sont présentes et si c'est facile à faire et continuer à rincer.
P337+313	Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
P401+402+403	Stocker dans le récipient d'origine dans un endroit sec et bien ventilé.

SECTION III. Composition/information sur les ingrédients

Ce produit est un mélange.

Nom chimique	% en poids*	N° CAS
Bicarbonate de potassium (hydrogénocarbonate de potassium)	93	298-14-6
Sulfate de baryum	1,5	7727-43-7
Mica (Silicate d'aluminium et potassium)	4	12001-26-2
Silicone (Méthylhydrogénosiloxane)	0,5	63148-57-2
Pigment	< 0,1	6358-30-1

Remarque : Le produit sous pression utilise de l'azote comme propulseur

7727-37-9

* Le % est arrondi à la valeur appropriée la plus proche. Les valeurs ne doivent pas être considérées comme des spécifications du produit

SECTION IV. Mesures de premiers secours

Exposition oculaire - Rincer les yeux à l'eau jusqu'à disparition de la douleur. Si une irritation survient ou persiste, consulter un médecin.

Exposition cutanée - Laver abondamment à l'eau savonneuse. Si une irritation survient ou persiste, consulter un médecin.

Inhalation - Déplacer la victime à l'air libre. Si une irritation survient ou persiste, consulter un médecin.

Ingestion - Si la victime est consciente et active, donner à boire 2 à 3 verres d'eau et ne pas faire vomir. Éviter l'aspiration du produit avalé en couchant la victime sur le côté avec la tête plus bas que la ceinture. Consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

États de santé pouvant être aggravés par l'exposition - L'inhalation du produit peut aggraver des maladies respiratoires chroniques telles que l'asthme, l'emphysème ou la bronchite. Le contact cutané peut aggraver une maladie de peau existante. Une surexposition chronique peut provoquer une pneumoconiose (maladie « d'encrassement des poumons »).

SECTION V. Mesures de lutte contre l'incendie

Produit extincteur : S.O. Ce produit est un agent extincteur. Il est ininflammable et incombustible.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : S.O.

Dangers inhabituels d'incendie et d'explosion : Ce produit peut se décomposer au feu et dégager des oxydes de carbone, de potassium et d'azote (consulter la Section X).

Sensibilité aux chocs mécaniques ou décharge électrostatique : Aucune

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRODUIT CHIMIQUE SEC PURPLE K

SECTION VI. Mesures de rejet accidentel

En cas de rejet accidentel, utiliser la protection respiratoire appropriée. Nettoyer le produit par aspiration ou balayage humide vers une pelle pour limiter la production de poussière. Emballer le produit à éliminer dans un sac ou un fût. Si le produit est usagé et/ou contaminé, utiliser les équipements de protection individuelle et moyens de confinement appropriés à la composition du mélange. Éviter l'arrivée du produit dans les cours d'eau.

SECTION VII. Manipulation et stockage

Éviter l'exposition oculaire, respiratoire et cutanée. Utiliser les équipements de protection individuelle appropriés pour la manipulation. Se laver soigneusement après la manipulation (consulter la Section VIII). Le produit doit être conservé dans son récipient ou extincteur d'origine. Quand le produit est contenu sous pression (par exemple dans un extincteur), contrôler l'absence de rouille ou de dégât sur le récipient qui pourrait compromettre l'intégrité du récipient. Ne pas stocker le produit dans des conditions d'humidité élevées et ne pas le mélanger avec d'autres agents extincteurs, en particulier les produits à base de phosphate d'ammonium.

SECTION VIII. Contrôles de l'exposition et protection personnelle

Directives d'exposition :

	<u>OSHA PEL</u>	<u>ACGIH TLV</u>
Bicarbonate de potassium	Particules non classées par ailleurs Poussière totale - 15 mg/m ³ Fraction respirable - 5 mg/m ³	Particules non classées par ailleurs Poussière totale - 10 mg/m ³ Fraction respirable - 3 mg/m ³
Sulfate de baryum	Particules non classées par ailleurs Poussière totale - 15 mg/m ³ Fraction respirable - 5 mg/m ³	Particules non classées par ailleurs Poussière totale - 10 mg/m ³ Fraction respirable - 3 mg/m ³
Mica	6 mg/m ³	3 mg/m ³
Silicone	Non réglementé	Non réglementé
Pigment	Non réglementé	Non réglementé

Lors de l'utilisation de ce produit sur des feux, les gaz d'échappement et produits de combustion incomplète sont les principaux dangers respiratoires. Dans la fabrication de ce produit, les employeurs et salariés doivent décider collectivement des mesures à prendre sur les postes de travail où l'utilisation d'un masque à poussière ou d'un appareil respiratoire est prudente. Le besoin de protection respiratoire n'est pas probable pour une utilisation à court terme dans des zones bien ventilées.

Protection respiratoire : Utiliser un masque à poussière N-95 pour les expositions limitées et un appareil respiratoire à purification d'air et filtres à air à haute efficacité sur les particules (filtres HEPA) pour les expositions prolongées.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection pour produit chimique ou un appareil respiratoire à purification d'air couvrant tout le visage.

Protection de la peau : Utiliser des gants en nitrile, latex ou comparables et des combinaisons de protection. Une bonne hygiène personnelle est essentielle. Après la manutention du produit, éviter de consommer de la nourriture ou des produits du tabac, ainsi que d'autres moyens de transfert du produit de la main à la bouche avant de vous être lavé soigneusement.

SECTION IX. Propriétés physiques et chimiques

Produit chimique

Apparence et odeur : Poudre fine violette claire inodore.

Densité apparente : 0,88

Solubilité : Le produit est revêtu de silicone hydrophobe. Non immédiatement soluble dans l'eau.

pH : Environ 9-10 pour une solution à 10 %

Point éclair : S.O.

Inflammabilité : S.O.

Pression de vapeur : S.O.

Point d'ébullition : S.O.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRODUIT CHIMIQUE SEC PURPLE K

Propriétés explosives ou oxydantes : Aucune

Propulseur - Azote

Apparence et odeur : Incolore et inodore.

Masse volumique : 0,075 lb/pi³ à 70°F sous forme de vapeur

Solubilité : S.O.

pH : S.O.

Point éclair : Ininflammable

Inflammabilité : Ininflammable

Pression de vapeur : S.O.

Point d'ébullition : -321°F

Propriétés explosives ou oxydantes : Aucune

SECTION X. Stabilité et réactivité

Réactivité : Les récipients sous pression peuvent éclater ou exploser en cas d'exposition à une forte chaleur

Stabilité chimique : Stable

Matières incompatibles : Phosphate d'ammonium, lithium et acides forts

Produits de décomposition dangereux : Ce produit peut se décomposer au feu et libérer du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes de potassium et d'azote

Polymérisation dangereuse : Ne doit pas se produire

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune

SECTION XI. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : LD50 du bicarbonate de potassium (rat) : Inconnu. L'essai n'a pas été effectué. Ce produit est relativement non toxique.

Organes cibles chez l'homme : système respiratoire. Le produit est un irritant modéré pour les yeux, les membranes muqueuses et la peau. Il peut aggraver une dermatite. Il n'y a pas d'indication de possibilité de sensibilisation par le produit.

Toxicité chronique : Une pneumoconiose, ou maladie « d'encrassement des poumons », peut être causée par une exposition chronique à toute poussière.

Toxicité pour la reproduction : Ce produit n'est pas connu pour avoir des effets sur la reproduction.

Azote : Simple asphyxiant. L'exposition à des concentrations élevées peut provoquer une suffocation par réduction de l'oxygène disponible.

SECTION XII. Informations écologiques

Écotoxicité : Les effets nocifs sont inconnus. Fournit du phosphore nutritifs aux végétaux.

Dégradabilité : Se dégrade rapidement dans un environnement humide ou mouillé.

Bioaccumulation : Étendue inconnue.

Mobilité dans le sol : Soluble dans l'eau. Lixiviation possible vers les eaux souterraines.

SECTION XIII. Considérations relatives à l'élimination

Ce produit n'est pas un déchet caractérisé comme dangereux selon RCRA ni répertorié comme déchet dangereux. Éliminer conformément aux lois locales ou d'état, qui peuvent être plus restrictives que les règlements fédéraux. Sachez que le produit utilisé sur un feu peut être modifié ou contaminé et peut donc exiger des mesures d'élimination différentes.

SECTION XIV. Informations relatives au transport

Ce produit n'est pas défini comme matière dangereuse par le Département du transport des États-Unis (USDOT) selon 49 CFR 172, ni par les règlements de Transport Canada « Transport de marchandises dangereuses ».

Veillez noter : Bien que ce matériau ne soit pas considéré comme dangereux, lorsqu'il est contenu dans un extincteur sous pression stocké sous pression avec un gaz ininflammable, l'extincteur lui-même est considéré comme une matière dangereuse par le Département américain des transports (USDOT) et Transport Canada (TC). La désignation officielle de transport doit être Extincteur (Fire Extinguisher), et le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRODUIT CHIMIQUE SEC PURPLE K

numéro d'identification ONU est UN 1044. La classe de danger USDOT est Quantité limitée quand la pression est limitée à 241 psig pour l'expédition par route ou par rail.

Classe UN 2.2. Pour expédition aérienne ou marine, consulter respectivement les règlements en vigueur de l'IATA ou de l'IMDG.

SECTION XV. Informations réglementaires

Statut d'inventaire international : Tous les ingrédients sont sur les inventaires suivants

<u>Pays</u>	<u>Agence</u>	<u>Pays</u>	<u>Agence</u>
États-Unis	TSCA	Australie	AICS
Canada	DSL	Japon	MITI
Europe	EINECS/ELINCS	Corée du Sud	KECL

Phrases de risque et de sécurité européennes :

Classement UE - Irritant

Phrases R	20	Nocif en cas d'inhalation
	36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires
Phrases S -	22	Ne pas respirer les poussières
	24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux
	26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin
	36	Porter un vêtement de protection approprié

Informations réglementaires fédérales américaines :

Hors pression ; aucun des produits chimiques de ce produit n'est concerné par les exigences de signalement SARA ni par des quantités de planification de seuil SARA ni des quantités à signaler CERCLA, ni n'est réglementé dans le cadre de TSCA 8(d).

Sous pression : La catégorie SARA Titre III Section 311/312 est Danger sous pression

Informations réglementaires d'état :

Les produits chimiques contenus dans ce produit sont couverts par les réglementations d'état particulières mentionnées :

Alaska	Substances désignées comme toxiques et dangereuses - Néant		
Californie	Limites d'exposition admissible aux contaminations pour les produits chimiques - Néant		
Floride	Liste des substances - Poussière de mica	Pennsylvanie	Liste des substances dangereuses - Néant
Illinois	Liste des substances toxiques - Néant	Rhode Island	Liste des substances dangereuses - Poussière de mica
Kansas	Liste de la Section 302/303 - Néant	Texas	Liste des substances dangereuses - Non
Massachusetts	Liste des substances - Poussière de mica	Virginie Occidentale	Liste des substances dangereuses - Néant
Minnesota	Liste des substances dangereuses - Néant	Wisconsin	Substances toxiques et dangereuses - Néant
Missouri	Information pour l'employeur/Liste des substances toxiques - Néant		
New Jersey	Liste des substances dangereuses dans le cadre du droit de savoir - Néant		
Dakota du Nord	Liste des produits chimiques dangereux, Quantité à signaler - Néant		

Californie Proposition 65 - Aucun composant n'est mentionné sur la Liste de la Proposition 65 de la Californie

SECTION XVI. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la norme de communication des risques de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et au système général harmonisé de classement et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

CLASSEMENTS HMIS :

Santé	1
Inflammabilité	0
Réactivité	0

Équipement de protection individuelle : utiliser un masque à poussière N-95 (voir Section 8)

Buckeye Fire Equipment Company

Page 5 sur 6

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
PRODUIT CHIMIQUE SEC PURPLE K

WHMIS (Identification canadienne des matières dangereuses sur le lieu de travail)

D2B - Peut provoquer une irritation des yeux, des membranes muqueuses et/ou de la peau

Les données mentionnées dans le présent document sont fournies de bonne foi comme valeurs courantes et ne sont pas des spécifications du produit. Aucune garantie, explicite ni implicite, n'est donc assurée.